

Délibération N°5 C

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	24
VOTANTS :	25

OBJET :

**EVENEMENTS 2024 : SON ET
LUMIERE / EMBOUTEILLAGE
- PARTENARIAT / MECENAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Quatorze Décembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 08 Décembre 2023 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
- M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme
- PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que les 2
événements phares de la Communauté de Communes PAYS
DE LAPALISSE seront reconduits en 2024, à savoir :

-Spectacle Son et Lumière « 1776 – les Chemins de la
Liberté »: du mercredi 14 août au dimanche 18 août 2024 soit 5
représentations

-10ème Embouteillage du 08 au 13 octobre 2024

Afin de contribuer à la bonne organisation de ces
événements, il convient de fixer la grille de tarifs des
partenariats extérieurs.

Les propositions présentées aux membres du Conseil
sont retracées dans la grille jointe en annexe de la présente
délibération.

Il est nécessaire de distinguer le partenariat (parrainage)
et le mécénat : le mécénat n'est pas soumis à TVA à l'inverse, le
partenariat (parrainage) est soumis à TVA.

Il est précisé que les sommes encaissées au titre de ce
partenariat / mécénat seront comptabilisées distinctement :

- le SON ET LUMIERE : sur le budget annexe de
l'office de tourisme soumis à TVA :
 - partenariat (parrainage) soumis à TVA
 - mécénat non soumis à TVA

- L'EMBOUTEILLAGE : sur le budget principal (non soumis à TVA) :
 - partenariat (parrainage) TVA non applicable – article 293 B du Code Général des Impôts (application de la franchise en base)
 - mécénat non soumis à TVA

Ces sommes seront encaissées à l'article comptable 75888 – Nomenclature M57.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la grille tarifaire présentée pour les événements 2024 organisés par la Communauté de Communes du PAYS DE LAPALISSE.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 22 DEC. 2023
Publié ou Notifié le : 15 DEC. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

SOUTIEN « EVENEMENTS 2024 »

destiné à financer les dépenses non éligibles au programme LEADER (financement par l'Union Européenne)

GRILLE DES TARIFS

Attention ! Aucun soutien n'ouvre droit à une exclusivité sur un secteur d'activité.

Nouveauté 2024 ! Le mécénat ouvre droit à une réduction d'impôts de 60 % et non soumis à TVA

SON & LUMIERE Soumis à TVA				PARTENAIRE 500 € HT = 600 € TTC (dont 100 € TVA)	GRAND PARTENAIRE 1000 € HT = 1200 € TTC (dont 200 € TVA)	PARTENAIRE PRIVILEGE 2000 € HT = 2400 € TTC (dont 400 € TVA)	MECENE à partir de 1000 € (3000 € = 1200 € dépensés)
Présentation de votre structure sur le site Internet et la page Facebook du spectacle							
Annonce micro de votre structure les soirs de spectacle							
Votre logo aux génériques sur la façade du château et sur la vidéo							
Votre logo sur les flyers A5 et les affiches A3							
Votre logo à la fin du teaser diffusé sur les écrans et campagnes digitales							
Votre logo sur les banderoles							
Votre banderole (fournie par vos soins) sur site les soirs de spectacle							
Places offertes pour la Première (14/08/24)				5	10	15	15
Vidéo du spectacle offerte (fichier ou DVD)				1	1	1	1
Invitation V.I.P le soir de la Première Accueil par le propriétaire du château Jacques de Chabannes pour une avant-soirée, suivie par un cocktail (pour 4 personnes)							

EMBOUTEILLAGE Non soumis à TVA				PARTENAIRE 500 €	GRAND PARTENAIRE 1000 €	PARTENAIRE PRIVILEGE 2000 €	MECENE à partir de 1000 € (3000 € = 1200 € dépensés)
Présentation de votre structure sur le site Internet et la page Facebook de l'événement							
Kit embouteillage 2024 (plaque, sac...)				1	2	4	4 ou plus
Votre logo et la présentation de votre structure dans le programme A5							
Votre logo sur les sets de table restaurant du Pays de Lapalisse et l'affiche A3							
Annonces micro régulières le jour J (sonorisation du centre-ville)							
Votre logo sur la Plaque Rallye 2024 (offerte à tous les participants et en vente à l'Office de tourisme)							
Votre logo et vos objets promotionnels sur le stand Embouteillage durant le week-end							
Vos banderoles (fournies par vos soins) sur divers lieux de la manifestation.							

**SON & LUMIERE
&
EMBOUTEILLAGE**

**Soutenez les deux événements et
bénéficiez d'un tarif préférentiel !**

Vous profitez des contreparties correspondantes au niveau de soutien choisi pour le son & lumière **et** pour l'embouteillage.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 003-240300491-20231214-2024PARTENARIAT-DE

GRAND PARTENAIRE 1650 € TTC Spectacle : 750 € HT + 150 € TVA Embouteillage : 750 €	PARTENAIRE PRIVILEGE 3300 € TTC Spectacle : 1500 € HT + 300 € TVA Embouteillage : 1500 €	MECENE à partir de 1000 € (5000 € = 2000 € dépensés)
---	---	---

FICHE SOUTIEN

à retourner avant le 29 février 2024 à l'Office de Tourisme - 9 Place Charles Bécaud - 03120 Lapalisse

Pour soutenir deux événements,
vous pouvez également « panacher » votre soutien :
par exemple, être « partenaire » d'un événement et « partenaire privilégié » d'un autre.

Votre structure

SON & LUMIERE

Soumis à TVA	PARTENAIRE 500 € HT = 600 € TTC (dont 100 € TVA)	GRAND PARTENAIRE 1000 € HT = 1200 € TTC (dont 200 € TVA)	PARTENAIRE PRIVILEGE 2000 € HT = 2400 € TTC (dont 400 € TVA)	MECENE à partir de 1000 €
Cochez votre choix				

EMBOUTEILLAGE

Non soumis à TVA	PARTENAIRE 500 €	GRAND PARTENAIRE 1000 €	PARTENAIRE PRIVILEGE 2000 €	MECENE à partir de 1000 €
Cochez votre choix				

SON & LUMIERE
& EMBOUTEILLAGE

	PARTENAIRE 825 € TTC Spectacle : 375 € HT + 75 € TVA Embouteillage : 375 €	GRAND PARTENAIRE 1650 € TTC Spectacle : 750 € HT + 150 € TVA Embouteillage : 750 €	PARTENAIRE PRIVILEGE 3300 € HT Spectacle : 1500 € HT + 300 € TVA Embouteillage : 1500 €	MECENE à partir de 1500 €
Cochez votre choix				

Nous vous prions de nous faire parvenir par email (samantha@lapalissetourisme.com) :

- 1/ votre logo en haute définition, des photos pour illustrer votre activité, ainsi qu'un texte court dynamique pour présenter votre établissement avec les coordonnées « publiques ».
- 2/ cette fiche complétée et signée. A réception, et en fonction du choix du soutien, un titre ou 2 titres seront émis par le Trésor Public pour règlement.

Fait à
le
Signature et cachet